Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260625-D0020260009610-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2026

DC.2026.096

Date de convocation : 19 juin 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 25	Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à salle Léon LE TUTOUR, 2, rue du stade, 56500 PLUMELIN, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président

PRÉSENTS : Mme Martine AUDIC représentée par Mme Marie-Hélène JEHANNO, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, M. Pierre BOUEDO, Mme Isabelle BREHELIN, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, Mme Amélie LE HENANFF, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Viviane OLIVEUX, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER, M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA donne pouvoir à Philippe CADORET, Mme Chantal BIHOES donne pouvoir à M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Catherine LORGEOUX donne pouvoir à M. Serge LE FORESTIER, Mme Leslie OLIVEUX donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christophe DANO, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Christine TALMONT, M. Éric VOURCH

Secrétaire de séance : M. Philippe AUDO

Approbation des comptes de gestion 2025

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-31 et L.5211-1,

VU l'arrêté ministériel en date du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU l'arrêté ministériel en date du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

VU les comptes de gestion établis par le comptable public de Pontivy,

Considérant que les comptes de gestion reprennent dans leurs écritures le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés par la Communauté de communes en 2025,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260625-D0020260009610-DE

Considérant que les comptes dématérialisés ont été déposés sur le portail de la gestion publique à l'issue de l'exercice comptable 2025 et que les opérations de recettes et de dépenses étant régulières et justifiées, les résultats sont, en tout point, conformes à ceux des comptes administratifs,

Considérant que les comptes de gestion constituant la reddition des comptes du comptable et de l'ordonnateur, ils doivent être présentés au vote du Conseil communautaire préalablement aux comptes administratifs,

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2025 n'appellent aucune observation ni réserve de la part du Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2025 par le Chef du Service de Gestion Comptable de Pontivy, pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'Administration Générale, des Ressources Humaines et des Finances à signer tout document y afférent.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 29	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 30/06/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

